



Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-sixième session extraordinaire*

Genève, 15 et 20 juin et 6 juillet 2012

I. Conclusions concertées

Rapport du Corps commun d'inspection : Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Point 2 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la décision prise à la treizième session de la Conférence au sujet du rapport du Corps commun d'inspection, ainsi que le Mandat de Doha et son paragraphe 19,

Ayant pris connaissance du rapport du Corps commun d'inspection, intitulé Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, publié sous la cote JIU/REP/2012/1, de la réponse de la direction de la CNUCED figurant dans le document TD/B(S-XXVI)/CRP.1, outre la présentation orale de ces documents par l'Inspecteur du Corps commun d'inspection et par le Secrétaire général de la CNUCED, et considérant les débats qui ont eu lieu pendant sa vingt-sixième session extraordinaire,

1. *Remercie* le Corps commun d'inspection d'avoir procédé à l'examen de la gestion et de l'administration de la CNUCED, et le secrétariat de la CNUCED d'avoir rédigé la réponse de la direction de l'organisation;

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa vingt-sixième session extraordinaire, tenue les 15 et 20 juin et le 6 juillet 2012 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de sa cinquante-quatrième réunion directive, de sa vingt-cinquième session extraordinaire, de sa cinquante-cinquième réunion directive et de sa cinquante-neuvième session, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 15 (A/67/15)*.



2. *Réaffirme* son engagement en faveur des activités en cours pour renforcer la CNUCED;

3. *Réaffirme* que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour renforcer durablement l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité, l'universalité et la pertinence de la CNUCED dans l'accomplissement de son mandat, au profit de tous ses États membres;

4. *Souligne* l'importance de l'orientation stratégique et de la supervision exercées par les États membres concernant les activités du secrétariat de la CNUCED à travers le mécanisme intergouvernemental, l'efficacité de la gestion et de l'administration quotidiennes de l'organisation relevant de la responsabilité du secrétariat;

5. *Demande* au secrétariat d'établir un projet de plan de travail chiffré et détaillé, assorti d'un calendrier de mise en œuvre, dans la limite des ressources disponibles, pour améliorer encore la gestion et l'administration de la CNUCED et, en vue de l'examen de ce projet par les États membres à sa cinquante-neuvième session, de le distribuer suffisamment à l'avance pour permettre à ceux-ci de se préparer comme il convient;

6. Le projet de plan de travail devrait tenir compte :

a) Des points soulevés par les États membres à la session extraordinaire, notamment : mise en place d'un cadre de gestion intégré axé sur les résultats; renforcement des capacités de suivi et d'évaluation; amélioration des relations extérieures et de la communication, y compris avec les missions à Genève; amélioration de la coordination des activités aux niveaux interne et externe, notamment à travers l'amélioration des méthodes et des procédures; représentation géographique équilibrée et parité; gestion des ressources humaines transparente et efficace; stratégie de mobilisation de fonds efficace; et création éventuelle d'un fonds d'affection spéciale à contributions non réservées;

b) Du rapport du Corps commun d'inspection;

c) De la réponse de la direction de la CNUCED;

7. En élaborant le projet de plan de travail, le secrétariat de la CNUCED devrait veiller à ne pas compromettre les programmes et les ressources nécessaires à l'exécution du Mandat de Doha.

II. Résumé du Président

Rapport du Corps commun d'inspection : Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Point 2 de l'ordre du jour)

A. Observations de l'Inspecteur du Corps commun d'inspection

1. L'Inspecteur a dit que cet examen avait été inscrit au programme de travail pour l'année 2010 du Corps commun d'inspection (CCI), mais avait été différé à fin 2010-début 2011 à la demande du secrétariat de la CNUCED. Il a précisé que, si

l'examen avait été réalisé sous sa seule et unique responsabilité, il avait bel et bien fait l'objet de consultations et d'un accord avec les 10 autres membres du CCI. Les résultats de l'examen étaient le produit d'intenses travaux de recherche et de l'analyse d'un large éventail de sources d'information se rapportant à l'histoire de la CNUCED; ces éléments avaient été complétés par une série d'entrevues avec des représentants d'États membres, des fonctionnaires de la CNUCED, y compris des directeurs de tous niveaux, et des représentants d'institutions partenaires de la CNUCED et de la société civile. Un projet de rapport avait été transmis au secrétariat de la CNUCED en temps voulu.

2. L'Inspecteur a déclaré que son examen était exempt d'esprit partisan et qu'il ne visait pas à répondre aux intérêts d'un quelconque groupe en particulier. L'ambition était de présenter une vision extérieure et indépendante du fonctionnement de l'organisation, susceptible d'alimenter un débat constructif. Il a également insisté sur le rôle de la CNUCED en ces temps où le monde était confronté à une crise économique structurelle sans précédent. À cet égard, l'Inspecteur a dit qu'il était impératif de renforcer l'institution. L'examen était donc une invitation adressée aux délégations pour qu'elles s'impliquent profondément dans le fonctionnement de l'organisation et décident des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme de la CNUCED. C'était aussi une invitation à fournir les ressources nécessaires et à assurer la supervision voulue pour garantir une action conforme aux buts et objectifs de l'organisation. De son point de vue, les principaux défis auxquels était confrontée la CNUCED concernaient des questions relevant des deux aspects suivants : a) le rôle prépondérant joué par les États membres à travers leurs organes législatifs, sans tomber dans une microgestion peu souhaitable; et b) la mise en œuvre d'une stratégie de gestion axée sur des résultats prévisibles, sous la direction des échelons supérieurs du secrétariat. L'Inspecteur considérait que cela exigeait d'abandonner l'approche compartimentée qui semblait prévaloir actuellement au sein du secrétariat.

B. Observations du Secrétaire général de la CNUCED

3. Le Secrétaire général de la CNUCED a exprimé sa satisfaction du travail réalisé par l'Inspecteur. La CNUCED jouait un rôle important en matière d'appui apporté aux pays en développement, et il s'était toujours efforcé, à cet égard, de déterminer les moyens de renforcer l'organisation et ses activités. Selon lui, *l'Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement* (ci-après dénommé «le Rapport») aurait pu être plus équilibré dans sa présentation des atouts et des faiblesses de la CNUCED. Le Rapport évoquait en outre un certain nombre de questions qui n'étaient pas étayées et documentées avec toute la précision voulue. Le Secrétaire général a plus particulièrement axé son propos sur six des observations de l'Inspecteur, concernant : a) l'identité de la CNUCED; b) une vision commune de la haute direction de l'organisation; c) l'engagement et l'autorité des États membres; d) la capacité de recherche de la CNUCED; e) une gestion axée sur les résultats; et f) les résultats de l'enquête réalisée auprès du personnel.

4. Le Secrétaire général a expliqué, en détail, différents faits, mesures et résultats dont il estimait qu'ils auraient dû être pris en compte par l'Inspecteur. Il a fait observer que le Rapport n'avait pas évoqué les travaux de recherche et les contributions de fond de la CNUCED, s'agissant par exemple des rapports phares,

non plus que le rôle joué par le Groupe de personnalités dans la définition d'une vision commune des activités de la CNUCED. Par ailleurs, les travaux réalisés par la CNUCED en coopération avec des partenaires stratégiques tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et d'autres entités n'avaient pas été pleinement pris en compte dans le Rapport. Dans le même ordre d'idées, il a insisté sur la réorganisation de la CNUCED, engagée sous son mandat en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité des services fournis aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Ces éléments et d'autres améliorations de fond n'avaient pas été pris en compte dans le travail de l'Inspecteur.

C. Observations de représentants

1. Observations générales

5. Plusieurs orateurs ont déclaré soutenir les travaux du Corps commun d'inspection. D'autres ont souligné l'importance du Rapport et de ses recommandations pour l'amélioration du fonctionnement de la CNUCED. À cet égard, les participants ont dit qu'un examen constructif et objectif des atouts et des faiblesses, des réalisations et des domaines où des améliorations étaient possibles pouvait être utile à un meilleur fonctionnement d'entités du système des Nations Unies telles que la CNUCED. Un autre orateur a dit que les différences culturelles devraient être prises en compte dans de telles évaluations des méthodes de gestion. D'autres délégations ont affirmé que l'actuelle session extraordinaire témoignait de l'importance accordée à la contribution d'un système institutionnel de supervision à une plus grande efficacité et efficience du secrétariat de la CNUCED pour la réalisation de son mandat. Un représentant a toutefois fait observer que le mandat de la CNUCED n'était pas l'objet du débat à la session en cours. Un autre a souligné qu'il fallait bien faire la distinction entre les responsabilités du secrétariat et celles des États membres; le secrétariat ne pouvait trouver des solutions à des problèmes tenant à l'absence de consensus entre les États membres.

6. Tous les participants ont exprimé leur soutien et leur attachement à la CNUCED et à son renforcement, en particulier à la lumière des mandats arrêtés à la treizième session de la Conférence. Il a été rappelé que celle-ci avait spécifiquement demandé à la CNUCED de s'efforcer d'accroître son efficience, son efficacité, sa transparence et sa responsabilité. Rappelant une fois de plus le mandat de la CNUCED, un certain nombre de délégations ont apporté leur appui au renforcement de la CNUCED de façon qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des pays en développement. Quelques représentants ont ensuite déclaré que la CNUCED devait se concentrer sur des domaines où elle pouvait apporter une contribution supplémentaire et continuer de développer ses compétences fondamentales.

2. Aspects institutionnels et aspects concernant la supervision

7. Un orateur représentant un groupe régional a dit que l'approche par son groupe du processus d'examen se fondait sur les principes suivants : a) renforcer la CNUCED, sur la base d'une collaboration plus intense entre le secrétariat et les États membres, qui permettrait également d'accroître la transparence à la CNUCED; b) collaborer de façon coopérative et constructive; c) aborder le processus d'un

point de vue systémique; d) s'abstenir de toute microgestion, mais dans le même temps renforcer la supervision par les États membres des activités du secrétariat pour garantir une exécution fidèle des mandats définis à la Conférence; et e) garantir la durabilité et la flexibilité des éventuelles mesures correctives découlant de cette supervision. Abordant des thèmes étroitement associés, d'autres représentants ont souligné qu'il était important de préserver le rôle du système institutionnel de supervision et d'éviter toute microgestion des mesures prises par le secrétariat au cours du processus de mise en œuvre.

8. Une délégation a instamment demandé que les délibérations des États membres sur des questions de fond lors des sessions ordinaires du Conseil du commerce et du développement ne soient pas entachées d'un souci excessif de microgestion.

3. Recherche et analyse

9. Quelques représentants ont rappelé que, d'après le Rapport, la recherche était l'un des plus importants domaines d'action de la CNUCED; le Rapport ne présentait toutefois aucune recommandation particulière sur la question. D'autres délégations ont fait observer que les recommandations figurant dans le Rapport auraient pu présenter un panorama plus équilibré des trois «piliers» ou domaines d'action de la CNUCED. Un certain nombre de participants se sont félicités des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, qui prenaient en compte l'évolution actuelle de l'économie mondiale.

10. D'autres délégations ont reconnu que les travaux de recherche et les publications phares de la CNUCED avaient été utiles aux gouvernements et ont souligné que les priorités de travail de la CNUCED devraient continuer d'être axées sur le renforcement des capacités des États membres pauvres et vulnérables. Pour ce faire, la CNUCED devrait continuer d'étoffer ses capacités internes de recherche et d'analyse. Un autre orateur a invité le secrétariat, lorsqu'il rédigeait des monographies sur des pays ou des secteurs, à prendre des mesures additionnelles pour améliorer sa communication et sa collaboration avec les États membres, en particulier par le biais des missions permanentes à Genève. Dans le même ordre d'idées, une délégation a proposé que les États membres soient associés au choix des thèmes des grands rapports, des réunions-débats et autres réunions.

4. Délibérations intergouvernementales et formation de consensus

11. Quelques représentants ont souscrit à la Recommandation 1 du Rapport, à savoir que «Les organes législatifs de la CNUCED devraient assumer la responsabilité de l'élaboration de leurs propres conclusions concertées sans interférence des services d'appui du secrétariat...». Sur ce point, de nombreuses délégations ont déclaré que le résultat final de toute négociation intergouvernementale relevait de la responsabilité des États membres, le secrétariat étant là pour aider ceux-ci et faciliter leur travail; elles escomptaient que les choses continueraient ainsi et ont instamment demandé aux États membres de renforcer leur participation effective au mécanisme intergouvernemental. D'autres délégations ont dit clairement que le secrétariat établissait des projets de texte à la demande des délégations. Un représentant a souligné que le secrétariat avait pour tâche d'aider les États membres sur les thèmes relevant de ses compétences, tandis que les représentants avaient tout loisir de modifier, écarter ou approuver les projets qui leur étaient soumis pour examen. La plupart des orateurs ont appelé à une participation

plus active des États membres à l'élaboration des projets de conclusions concertées. Un orateur a en outre souligné le rôle fondamental du président dans la rédaction des conclusions concertées, cependant qu'un autre estimait que ce devait être aux États membres d'établir les projets de texte de négociation.

12. Un autre orateur a dit que les débats du Conseil du commerce et du développement ne devaient pas alourdir la tâche du secrétariat et le détourner de ses travaux de fond. Il a proposé que le Conseil envisage d'adopter des conclusions concertées sur toutes les questions de fond examinées à sa session annuelle, afin de renforcer le volet formation de consensus de la CNUCED.

5. Coopération technique

13. Un représentant s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat pour renforcer le Service de la coopération technique. Il a souscrit à la position du secrétariat, qui était de ne pas transformer ce service en une division à part entière. Il a rappelé que cette décision devait être approuvée par l'Assemblée générale. De plus, plusieurs délégations ont instamment préconisé une exécution équilibrée des activités relevant des trois domaines d'action de la CNUCED et ont déclaré à cet égard ne pas souscrire à l'idée de transformer le Service de la coopération technique en une division dirigée par un directeur de niveau D-2.

14. Un représentant a déclaré soutenir la recommandation de renforcer et centraliser la gestion des activités de coopération technique et de mobilisation de fonds. Il a estimé que les divisions pouvaient continuer de gérer leur propre programme de coopération technique, tandis que la recherche de moyens financiers devrait être l'une des fonctions du Service de la coopération technique.

15. De nombreuses délégations ont réaffirmé les bienfaits de partenariats efficaces pour l'exécution des activités de coopération technique de la CNUCED. À cet égard, certains participants ont invité la CNUCED à élaborer une stratégie de partenariat et une stratégie de mobilisation de fonds, qui pourraient servir à identifier des partenaires stratégiques. Un autre orateur a appelé la CNUCED à collaborer effectivement avec d'autres organisations pour tirer parti des compétences fondamentales des unes et des autres et éviter les chevauchements d'activités. À cette fin, plusieurs délégations ont soutenu la proposition d'élaborer les stratégies susmentionnées. Par ailleurs, un autre participant a fait observer qu'un système efficace de gestion axée sur les résultats constituerait un socle solide pour une stratégie commune et intégrée de partenariat avec des organisations aussi bien du système des Nations Unies que hors système, ainsi que pour mobiliser les contributions volontaires nécessaires au financement des activités de la CNUCED.

16. De nombreux orateurs se sont félicités des contributions des donateurs à l'appui des activités de coopération technique de la CNUCED en dépit de l'actuelle crise économique et financière. Une délégation a toutefois noté que, depuis la création des fonds d'affectation spéciale thématiques, la coopération technique semblait être davantage dictée par l'offre que par la demande. Une oratrice a déclaré que son groupe était prêt à travailler avec la CNUCED pour réduire le morcellement des ressources extrabudgétaires.

17. Deux délégations ont évoqué le succès de deux programmes de coopération technique de la CNUCED, à savoir le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et le Système douanier automatisé (SYDONIA). Une délégation a dit

que le volet coopération technique de la CNUCED pourrait être renforcé par une meilleure communication entre le secrétariat et les missions permanentes. Un orateur a dit que le renforcement des capacités était un processus continu, qui devait être soutenu par la mobilisation de ressources adéquates. Des mécanismes renforcés d'évaluation et de suivi pour réaliser des évaluations globales de l'impact de tels programmes seraient également nécessaires.

6. Questions budgétaires et proposition de créer un fonds d'affectation spéciale à contributions non réservées

18. Un représentant s'est inquiété de la mise en œuvre de la Recommandation 3 du Rapport, qui préconisait que le Secrétaire général de la CNUCED engage une stratégie active de mobilisation de fonds. Il s'est également inquiété de la mise en œuvre de la Recommandation 7, concernant l'élaboration par le Secrétaire général de la CNUCED d'une stratégie institutionnelle de mobilisation de fonds. À cet égard, il a déclaré que l'utilisation de ces fonds devrait répondre à la demande des pays et non pas être déterminée par les priorités du secrétariat ou des donateurs; cela valait tout particulièrement pour les fonds provenant de donateurs privés. Sur cette question, le représentant a demandé que les États membres examinent soigneusement le premier projet des stratégies que le secrétariat mettrait à leur disposition d'ici à la fin de l'année, conformément à la Réponse de la direction de la CNUCED (document TD/B(S-XXVI)/CRP.1).

19. De nombreuses délégations ont déclaré soutenir la recommandation qui avait été faite de demander à l'Assemblée générale des Nations Unies l'autorisation de créer un fonds d'affectation spéciale à vocation générale, sans affectation préalable des ressources, à l'appui des activités de fond de la CNUCED. Un représentant s'est toutefois inquiété de la proposition d'utiliser les ressources de ce fonds d'affectation spéciale pour financer les travaux de recherche et d'analyse, l'un des domaines d'action clefs de la CNUCED. Il a suggéré que l'Assemblée générale tienne compte des travaux de recherche et d'analyse lorsqu'elle approuvait le budget général de la CNUCED, le financement de ces travaux devant être budgétisé. Il a également fait observer que les dépenses de personnel représentaient la plus grande partie du budget ordinaire. À cet égard, il a été proposé de limiter les frais de voyage du personnel financés sur des ressources extrabudgétaires. Le représentant a dit que la téléconférence et la réduction des volumes d'impression de documents, entre autres mesures, pourraient aider à économiser les ressources. Un autre représentant a dit que toute recommandation concernant le fonds susmentionné devrait prendre en considération la volonté des États membres de contribuer à ce fonds.

7. Gestion et recrutement

20. La plupart des orateurs ont déclaré partager les vues de l'Inspecteur concernant le renforcement de la doctrine de gestion à la CNUCED. Quelques représentants ont toutefois demandé à l'Inspecteur de fournir des éléments d'information probants indiquant que le secrétariat souffrait d'un manque d'autorité et d'un manque de communication entre la haute hiérarchie et le personnel.

21. D'autres délégations ont reconnu que, même si la CNUCED était assujettie au système de gestion axée sur les résultats appliqué à l'échelle du système des Nations Unies, une gestion de ce type plus spécifique à la CNUCED serait complémentaire, et elles ont instamment demandé l'application de la

recommandation du CCI à cet égard. Quelques orateurs ont déclaré qu'un tel cadre de gestion devrait conduire à définir une vision et une mission claires et communes et devrait prévoir des résultats, des objectifs et des indicateurs privilégiant des résultats en matière de développement, et non pas des produits. Sur ce thème, un représentant s'est félicité de la volonté du secrétariat d'appliquer pleinement les recommandations du Rapport relatives à la mise en place d'un cadre intégré de gestion axée sur les résultats, en conformité avec les efforts déployés par le Secrétariat de l'ONU pour renforcer ce type de gestion. Le même représentant a demandé au secrétariat de faire rapport sur les progrès en la matière d'ici à 2013. Sur la même question, un autre participant a réaffirmé le rôle du Groupe de travail dans son actuelle fonction de supervision programmatique au titre de cette gestion axée sur les résultats.

22. Concernant la question du suivi, de nombreuses délégations ont souligné l'importance des fonctions de suivi et d'évaluation, tout particulièrement dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, et ont déclaré souscrire à la recommandation de renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de la CNUCED. Les orateurs ont fait observer qu'aussi bien le suivi interne que l'évaluation externe indépendante exigeaient la mise en place d'un mécanisme d'évaluation global et ont instamment demandé que des ressources appropriées soient réaffectées dans les limites des ressources budgétaires existantes à cette fin.

23. La plupart des représentants ont jugé que divers aspects du processus de recrutement laissaient à désirer. Certains ont insisté sur la nécessité de garantir un processus transparent et équitable, en soulignant qu'il fallait améliorer l'ensemble du processus de recrutement. Plusieurs représentants se sont par ailleurs déclarés préoccupés par les conclusions de l'enquête effectuée par le CCI auprès du personnel. Un représentant a proposé que le secrétariat réalise un examen global afin de mieux évaluer la situation et de déterminer les éventuelles mesures correctives à prendre. À cet égard, il a été demandé que s'instaure une meilleure communication et que le processus soit mené à bien dans les délais fixés par le Secrétariat de l'ONU. Plusieurs représentants ont en outre demandé que des mesures soient prises pour établir la parité hommes-femmes et renforcer l'impératif d'une répartition géographique équitable dans les recrutements. D'autres représentants se sont déclarés préoccupés par les conclusions du Rapport concernant la question de la répartition géographique, conclusions selon lesquelles 50 % environ du personnel de la catégorie des administrateurs venaient de pays du Groupe B. Il a été demandé au secrétariat de faire rapport sur les mesures qu'il prendrait pour respecter l'exigence d'une répartition géographique équilibrée du personnel et les critères de transparence et d'équité dans le processus de recrutement.

24. Tout en reconnaissant que le recrutement relevait de l'administration interne, de nombreux orateurs ont demandé au secrétariat de tenir les États membres régulièrement informés des questions relatives aux ressources humaines. De nombreuses délégations se sont ainsi félicitées de la proposition du secrétariat de fournir l'information demandée à la session de novembre du Groupe de travail. Il a également été demandé que les missions permanentes à Genève soient informées des vacances de poste au secrétariat.

25. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il n'était pas nécessaire de rétablir le poste D-2 à la Division de la gestion. Sur ce point, il a été demandé à l'Inspecteur de préciser sa proposition de rétablir une division de la gestion dirigée par un

directeur de niveau D-2. Quelques orateurs ont demandé au secrétariat d'organiser une brève séance d'information sur l'actuel modèle de gestion et les domaines où des améliorations étaient possibles. Une autre délégation a dit que ce point pourrait être examiné au cours de la prochaine session annuelle du Conseil du commerce et du développement avant l'adoption d'une quelconque décision.

26. De nombreuses délégations ont relevé l'importance d'une coordination interne efficace et se sont félicitées de la création par le Secrétaire général de la CNUCED à la suite de la treizième session de la Conférence du Comité de coordination sur le Mandat de Doha. Le représentant d'un groupe régional a dit que son groupe espérait recevoir prochainement des informations sur les projets et l'action de ce comité, et pouvoir en constater les résultats.

8. Améliorer la communication

27. Les délégations ont appelé le secrétariat à redoubler d'efforts pour améliorer la communication, interne et externe, en s'attachant davantage à la qualité qu'à la quantité. La diffusion d'une information globale et précise sur les activités de la CNUCED et leurs incidences serait utile à la CNUCED et à ses parties prenantes, conformément aux principes d'une gestion axée sur les résultats. Un orateur a dit que la CNUCED devait continuer de travailler à l'amélioration du fonctionnement de son nouveau site Web. Un autre orateur a estimé qu'il y avait eu, depuis la Conférence d'Accra, des améliorations dans le domaine des publications et de la communication, qui avaient accru la visibilité de l'organisation et contribué à une meilleure connaissance et compréhension de ses travaux; il fallait absolument continuer dans cette voie.

9. Traduction en temps voulu de la documentation

28. De nombreux représentants se sont déclarés favorables à des mesures visant à remédier aux difficultés qu'il y avait à assurer la traduction en temps voulu de la documentation. À cet égard, quelques représentants ont fait leurs préoccupations de l'Inspecteur quant à la pénurie de ressources pour la traduction. Des observations analogues ont été exprimées par d'autres représentants, qui ont souligné en particulier la nécessité d'avoir la documentation traduite dans toutes les langues officielles de l'ONU avant les réunions.

29. À ce propos, quelques représentants ont fait observer que le principal problème tenait à un manque de capacités plutôt qu'à un manque de clarté quant aux modalités d'organisation du travail, et ils se sont demandé à cet égard si un mémorandum d'accord entre les parties concernées permettrait de résoudre les difficultés. Un orateur a dit qu'en raison de l'alourdissement de la charge de travail des organismes de l'ONU à Genève, un accroissement des ressources s'imposait.

30. Un autre représentant a dit que les publications phares de la CNUCED, telles que le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *World Investment Report*, devraient être disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU. La recommandation du Rapport concernant la signature d'un mémorandum d'accord entre la CNUCED et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) ne pouvait pas aider à résoudre le problème, qui tenait aux allocations de ressources et aux priorités définies par l'Assemblée générale à New York. Les représentants ont donc demandé à l'Inspecteur de les informer de la façon dont le problème avait été abordé dans d'autres institutions et de préciser sa pensée quant aux avantages qu'il y aurait à

signer un mémorandum d'accord. Ils ont en outre demandé davantage d'informations sur les mémorandums d'accord analogues signés entre d'autres institutions des Nations Unies et l'ONUG et la façon dont ces instruments fonctionnaient. Un représentant a suggéré la possibilité de passer des accords avec des pays pour faciliter la traduction en temps voulu de la documentation. Il a été demandé au secrétariat d'engager des consultations avec l'ONUG sur la question et de faire rapport au Conseil du commerce et du développement à sa prochaine session annuelle.

31. Une représentante a dit que les documents établis par le secrétariat ne reflétaient parfois pas pleinement les discussions qui avaient eu lieu lors de réunions intergouvernementales; elle a ajouté que l'organisation de ces réunions aurait pu être réexaminée à la présente session.

10. Mise en œuvre des recommandations

32. Une délégation a demandé au secrétariat de fournir des informations claires concernant les recommandations qui pouvaient être mises en œuvre, celles qui ne le pouvaient pas, et celles qui avaient déjà été mises en œuvre, ainsi qu'une feuille de route indiquant de quelle façon les recommandations seraient appliquées. Une autre délégation a instamment demandé au secrétariat d'assurer le suivi de toutes les recommandations et d'identifier d'autres mesures possibles si les recommandations proposées ne pouvaient être mises en œuvre telles qu'elles étaient actuellement formulées. Quelques orateurs ont demandé qu'un plan d'action prévoyant des mesures concrètes, des étapes clefs et des dates butoirs soit présenté pour examen et approbation à la session annuelle du Conseil du commerce et du développement en septembre 2012. Une délégation a dit qu'il était nécessaire d'instituer un groupe de travail permanent pour garantir une stratégie cohérente permettant d'améliorer la situation au secrétariat.

11. Taille de l'échantillon et mandat de la CNUCED

33. Un représentant a émis des réserves quant à la taille de l'échantillon retenu pour les entrevues, en faisant observer que cet échantillon n'avait été constitué que de 10 des 194 États membres, ce qui pouvait conduire à se poser des questions sur la validité et l'exactitude des résultats de l'enquête. Il a en outre noté que le mandat de la CNUCED – en tant que seule et unique institution des Nations Unies chargée des questions de commerce et de développement et des questions associées – n'était pas clairement évoqué dans le rapport.

12. Informations concernant de précédentes inspections dans d'autres organisations

34. Plusieurs représentants ont demandé à l'Inspecteur de préciser l'expérience qu'il avait de l'évaluation d'autres institutions des Nations Unies, en déclarant souhaiter savoir comment des problèmes analogues avaient été résolus dans d'autres organisations. De nombreux représentants se sont demandé si les problèmes mis en avant par l'Inspecteur concernant les questions de personnel étaient spécifiques à la CNUCED ou s'ils étaient communs à d'autres organes et organismes du système des Nations Unies, estimant que des mesures de réforme étaient également nécessaires dans de nombreuses organisations internationales.

13. Participation active des États membres

35. Toutes les délégations ont souligné l'importance de faire de la CNUCED une organisation répondant à l'initiative de ses États membres. Certains orateurs ont dit que ceux-ci devraient jouer un rôle plus important dans l'établissement de l'ordre du jour de toutes les réunions. Un orateur a instamment demandé aux représentants des États membres en poste à Genève d'exercer une plus grande influence sur le budget et le cadre stratégique par le biais d'une collaboration plus étroite avec leurs délégations respectives à la Cinquième Commission, ainsi que par le biais de consultations avec le secrétariat.

36. Un orateur a dit que son groupe avait été surpris d'apprendre qu'un arrangement informel avait apparemment été conclu à l'effet que le rapport du Corps commun d'inspection soit présenté à la treizième session de la Conférence sans qu'il y ait eu les moindres discussions préalables à ce sujet avec les États membres. Il a demandé des éclaircissements au secrétariat.

14. Prétendue «ingérence» du secrétariat dans l'examen du CCI

37. Deux délégations ont demandé des éclaircissements à l'Inspecteur sur sa remarque, dans l'introduction du Rapport, relative à une «ingérence» du secrétariat qui aurait contribué à retarder la finalisation du document.

D. Réponses de l'Inspecteur aux questions posées par les représentants

38. À propos des demandes de précision et de clarification quant à l'information fournie dans le Rapport qui avaient été formulées, l'Inspecteur a dit que les éléments demandés n'avaient pas été incorporés dans le Rapport de peur de considérablement alourdir celui-ci. Le statut du CCI, qui avait été approuvé par l'Assemblée générale, déterminait le moment où les rapports du Corps commun d'inspection étaient examinés. De nombreuses observations figurant dans le Rapport s'appuyaient sur l'enquête réalisée auprès du personnel, dont le taux de réponse avait été de 51 %. Il a précisé qu'il avait recommandé de rétablir le poste D-2 de la Division de la gestion dans le souci de ne pas surcharger le Secrétaire général adjoint. Il a dit également qu'un important critère de la gestion axée sur les résultats concernait la capacité d'initiative des États membres, tout en insistant sur la nécessité de trouver un juste équilibre entre supervision et microgestion. Par ailleurs, conformément à son statut, le CCI ne s'occupait pas de la mise en œuvre de ses recommandations, la responsabilité première en la matière incombant à l'entité concernée. Concernant les problèmes liés à la traduction en temps voulu de la documentation, il considérait que la CNUCED et l'ONUG pourraient revoir les délais proposés pour définir des calendriers de traduction optimaux. Enfin, il a déclaré qu'il avait eu le sentiment que le secrétariat s'était ingéré dans la conduite de son examen dans la mesure où de hauts responsables de la CNUCED et du Corps commun d'inspection s'étaient rencontrés pour débattre de l'examen en dehors de sa présence, outre le fait que le projet de rapport avait été mis prématurément à la disposition des États membres.

E. Réponses du Secrétaire général adjoint aux questions posées par les représentants

39. Le Secrétaire général adjoint a répondu aux observations figurant dans l'introduction du Rapport, d'après lesquelles «[l'Inspecteur] déplore vivement qu'au moins un haut responsable du secrétariat de la CNUCED ait indûment entravé la conduite du présent examen...» et «ces éléments ont sensiblement retardé la finalisation du présent rapport». Il a déclaré à cet égard que ces observations avaient été ajoutées à la version finale du rapport après que le secrétariat avait présenté ses propres observations sur le premier projet en janvier. Il a ajouté qu'une lettre officielle avait été adressée au Corps commun d'inspection pour demander des éclaircissements; toutefois, la réponse reçue avait été que l'Inspecteur ne souhaitait pas faire plus de commentaires sur ce point.

40. Le Secrétaire général adjoint a dit qu'une réunion avait eu lieu le 30 janvier 2012 entre de hauts responsables de la CNUCED et le Président du CCI, réunion à laquelle l'Inspecteur n'avait pas pu participer. Il a précisé que l'invitation adressée au Président avait été faite en stricte conformité avec l'article 18 du statut du Corps commun d'inspection, qui dispose que le Président du CCI est «l'agent officiel de liaison pour les communications avec les organes compétents et les chefs de secrétariat des organisations». L'objet de cette réunion avait été de présenter au CCI les observations et corrections factuelles proposées par le secrétariat, et de confirmer que le CCI recevrait la Réponse de la direction le 31 janvier 2012.

41. Le Secrétaire général adjoint a également déclaré que, à cette réunion, il avait demandé quelles étaient les prochaines étapes du processus d'examen, et que la question du moment et du lieu de l'examen du rapport avait été abordée. Il a rappelé qu'il avait déclaré, à titre personnel, qu'il ne pensait pas que la Conférence de Doha fût le moment approprié pour examiner le rapport du CCI. Sa position de principe avait été qu'il reviendrait aux États membres de décider du moment et du lieu, et que le secrétariat se conformerait à cette décision. Il a tenu à souligner avec force que la réunion n'avait pas été une tentative d'ingérence dans le processus.

42. Il a ajouté que les faits susmentionnés ne pouvaient avoir été la raison d'un quelconque retard notable dans la finalisation du Rapport, en soulignant que le secrétariat avait contribué et collaboré à la conduite de l'examen dès le lancement du processus en février 2011. Bien que la CNUCED ait reçu le premier projet du rapport juste avant les congés de Noël et du Nouvel An, le personnel de la CNUCED avait travaillé pendant la période de congé pour rédiger la Réponse de la direction. Lorsque le secrétariat avait reçu le premier projet du Rapport le 22 décembre 2011, il était formellement trop tard pour que les États membres puissent examiner le Rapport et la Réponse de la direction à Doha, selon les délais statutaires à respecter pour la rédaction, l'édition, la traduction et la soumission en temps voulu aux États membres de la Réponse. En dépit de tous ces éléments, le secrétariat avait veillé à ce que tous les États membres aient la possibilité de se familiariser avec le contenu du Rapport avant la treizième session de la Conférence, et le secrétariat avait proposé de présenter oralement la Réponse de la direction à Doha.

43. Sur la question de la fuite du Rapport avant la publication de la version finale, le Secrétaire général adjoint a bien précisé qu'aucun responsable au secrétariat n'avait autorisé cette diffusion et que le texte avait été à tout moment traité comme un document interne de la CNUCED.

44. Quelques représentants se sont déclarés satisfaits des réponses du Secrétaire général adjoint aux observations de l'Inspecteur. Toutefois, une délégation a demandé des précisions sur la réunion mentionnée ainsi que sur la question de la fuite du Rapport et les mesures que le secrétariat avait prises en l'espèce. Le Secrétaire général adjoint a dit qu'on pouvait demander au Bureau des services de contrôle interne de faire une enquête, mais que cela coûtait cher. Un représentant a demandé que les données que le Secrétaire général avait présentées concernant les contributions extrabudgétaires reçues par la CNUCED de 2006 à 2011 soient mises à la disposition des États membres. Un autre représentant a rappelé la décision prise par les États membres à la treizième session de la Conférence concernant l'examen du rapport du CCI, ainsi que les mesures à prendre, et a instamment préconisé une application rigoureuse des recommandations figurant dans le Rapport.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

45. La session a été ouverte par M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho), Président du Conseil du commerce et du développement.

B. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)

46. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B(S-XXVI)/1 (voir l'annexe I).

C. Rapport du Conseil sur sa vingt-sixième session extraordinaire (Point 4 de l'ordre du jour)

47. Le Rapporteur a été autorisé à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil.

D. Clôture de la session

48. Des conclusions concertées ont été adoptées à la clôture de la session (voir le chapitre I).

Annexe I

Ordre du jour de la vingt-sixième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Corps commun d'inspection : Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
3. Questions diverses.
4. Rapport du Conseil sur sa vingt-sixième session extraordinaire.

Annexe II

Participation¹

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session :

Afrique du Sud	Malte
Algérie	Maroc
Angola	Maurice
Arabie saoudite	Mauritanie
Argentine	Mexique
Autriche	Mozambique
Bangladesh	Myanmar
Barbade	Népal
Bélarus	Niger
Belgique	Norvège
Bénin	Paraguay
Brésil	Philippines
Cap-Vert	Pologne
Chine	Portugal
Chypre	Qatar
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Croatie	République dominicaine
Cuba	Roumanie
Danemark	Sénégal
El Salvador	Serbie
Émirats arabes unis	Singapour
Équateur	Soudan
Espagne	Suède
Estonie	Suisse
Éthiopie	Thaïlande
Finlande	Togo
France	Ukraine
Géorgie	Yémen
Ghana	Zambie
Hongrie	
Inde	
Indonésie	
Iran (République islamique d')	
Iraq	
Irlande	
Israël	
Jamaïque	
Jordanie	
Kazakhstan	
Lesotho	
Madagascar	

¹ La liste des participants porte la cote TD/B(S-XXVI)/INF.1.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Organisation de la coopération islamique

Organisation des États des Caraïbes orientales

Organisation internationale de la Francophonie

Union européenne.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Banque mondiale

Organisation internationale du Travail

Organisation mondiale du commerce.

4. Étaient également représentés à la session la Commission économique pour l'Afrique et le Corps commun d'inspection.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Consumer Unity and Trust Society (CUTS)

OCAPROCE International
